



**Communauté de Communes
du Romorantinais et
du Monestois**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 AVRIL 2017
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2017

Le projet de délibération, l'état n°1259 FPU et de TEOM ont été joints à la convocation

Il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales. Il est proposé, conformément à ce qui a été prévu lors des orientations budgétaires, de ne pas augmenter les taux ménages.

Par ailleurs et consécutivement au transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers », le Conseil Communautaire devra voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2017. Il est proposé de le fixer à 11%.

	Taux proposés pour 2017
Taxe habitation	1,48%
Foncier bâti	1,58%
Foncier non bâti	5,48%
CFE	24,05%.

Adopté à la majorité : 44 voix pour, 2 abstentions (Claude THEREZE, Hervé GUENAIS)

BUDGET PRIMITIF 2017 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les documents du budget principal et des budgets annexes ZAC du Pâtureau 2000, ZAC II des Grandes Bruyères, Locations immobilières et Z.A. des Noues ont été joints à la convocation

➤ Budget principal

L'examen des équilibres financiers avec les reports de crédits montre que la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 5 179 880 euros et la section de fonctionnement atteint un montant de 15 707 053 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement.

Cette section s'équilibre à hauteur de 885 957 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « ZAC II des Grandes Bruyères »

Ce budget suivi à travers une comptabilité de stocks, s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 484 918 euros.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « Locations immobilières »

Ce budget s'équilibre à 502 253 euros en section de fonctionnement et à 542 557 euros en section d'investissement avec les reports de crédits.

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe « Z.A. des Noues »

Ce budget étant suivi à travers une comptabilité de stocks, l'essentiel des opérations est retracé en section de fonctionnement.

Cette section s'équilibre à hauteur de 77 908 euros.

Adopté à l'unanimité

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2017 : MONTANT ET REPARTITION

Conformément à nos statuts et aux engagements donnés lors de la fusion des EPCI en 2009, il est proposé de verser un montant de 79 000 euros de dotations de solidarité communautaire pour l'année 2017 et répartir cette dotation à raison de 50% pour Saint Julien sur Cher et 25% pour chacune des communes de La Chapelle Montmartin et Saint Loup sur Cher.

Adopté à l'unanimité

CESSION D'UN BATIMENT A L'ENTREPRISE THOREAU : CONSTITUTION DE SERVITUDES

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé de céder, à Monsieur THOREAU André, un bâtiment édifié sur la parcelle C1115 – Z.A. des Noues à St Julien sur Cher. Pour lui permettre d'accéder à sa propriété, il est proposé de constituer les servitudes nécessaires sur la parcelle C1118, appartenant à la CCRM.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE PRUNIER EN SOLOGNE – LOIR-ET-CHER LOGEMENT : CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS LOCATIFS P.L.U.S. RUE VICTOR HUGO - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - MODIFICATIF

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'accorder la garantie de la Communauté de Commune à la SA Régionale HLM Loir-et-Cher Logement pour l'emprunt, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 50% dans le cadre de l'opération de construction de logements individuels locatifs sur la commune de Pruniers en Sologne.

Compte-tenu d'une erreur matérielle dans le contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA Loir-et-Cher Logement, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer à nouveau sur cette garantie d'emprunt dont les dispositions demeurent inchangées.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL :

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

A l'unanimité, il est procédé à la création des postes suivants, avec effet du 1^{er} juillet 2017 :

Filière technique :

- **Agent de maîtrise principal** : **1 poste à temps complet**

Filière administrative :

- **Rédacteur principal de 1^{ère} classe** : **1 poste à temps complet**